



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017 – 20h00 COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

- PERSONNEL : Instauration de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
- PERSONNEL : Ouverture d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe
- ASSURANCES : Convention de groupement de commandes
- VOIRIE : Cessions de chemins communaux
- VOIRIE : Acquisitions de terrains
- TARIFS : Reconduction des tarifs de vente de terre et de gardiennage des chiens errants
- Questions diverses

Relevé synthétique des sujets à traiter

Décisions

- **Points sur les commissions intercommunales**

Développement économique :

- Groupe de travail sur les circuits courts : 1 représentant par commune
- Idée de mettre en relation les partenaires de chaque collectivité
- Associer les agriculteurs/producteurs avec les cantines ou restaurants
- AMAP de Durtal : soirée débat
- Permis d'aménager obtenu pour le Perray, PC des 2 ateliers relais en cours

Assainissement :

- Compétence qui n'est pas complètement activée
- Mise en place d'un audit général sur la CCALS
- Pas d'autres projets avant la fin de l'audit
- SPANC : tout le monde passe en régie (il a fallu embaucher plutôt que déléguer le service)

Tourisme

- Définition d'une nouvelle stratégie touristique sur le territoire intercommunal
- Compétences : accueil, information, gestion des équipements, offices de tourisme (antenne à Durtal), commercialisation des produits

Culture / Loisirs :

- Fusion des écoles de musique : passage de 181 à 304 élèves
- Coût : 50% population / 50 % nombre d'élèves
- Réseau de bibliothèques : Étriché en réseau (point lecture), contribution de 2€ par habitant pour les points relais (demande pour Étriché de ne pas dépasser 1€), échanges de livres entre bibliothèques, peu de commandes de livres à Étriché, animations gratuites (samedi 02/06/2018 à Étriché, courts métrages)
- Médiathèque (tête de réseau) construite à Durtal direction Seiches
- La CCALS Culture octroie des subventions (dossiers à déposer avant le 15/12/2017) en cas d'intérêt communautaire
- Fabul'eau se déplace à Étriché le 24/09/2017 (festival)
- Référent animation à désigner

Action sociale, solidarités, personnes âgées :

- Travail essentiellement sur les personnes âgées
- Bilan des Maisons de Service au Public (labellisé, Durtal) / Maison de Service Public (Seiches) : baisse de fréquentation
- Télé-assistance : idée d'acheter du matériel, abonnement mensuel raisonnable
- Semaine bleue : pas d'harmonisation pour cette année
- Conférence des financeurs : subventions du Département
- Transport solidaire : objectif : pallier les zones blanches

Enfance / Jeunesse :

- Peu d'harmonisation pour l'instant
- Gros travail à venir sur la réforme des rythmes scolaires

Urbanisme, transports, aménagement de l'espace :

- Travail sur le PLUi de Seiches
- Contournement de Seiches
- Activité des carrières : projets
- Autres communes couvertes par leurs propres documents d'urbanisme
- Gens du voyage : une aire d'accueil souhaitée à Tiercé, Seiches et Durtal
- Agence d'urbanisme : rattachement à l'agence angevine, revitalisation des centres-bourgs

Environnement :

- Compétences : GEMAPI, Basses Vallées Angevines, Hydraulique, Plan Climat-Air-Energie Territorial
- Service rattaché au pôle Aménagement (responsable : Florent GIRARD)
- Contrat Territorial des Milieux Aquatiques : boire de Corzé, îles de Porte-Bise et du Moulin d'Yvray, rivière de contournement à Cheffes

Séminaire :

- 3 groupes de 10
- Tous les thèmes ont été abordés de façon transversale
- Synthèse à venir en septembre

- **Approbation du compte-rendu précédent**

ORDRE DU JOUR

1) PERSONNEL : Instauration de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) (RB)

L'IHTS correspond au règlement des heures supplémentaires des agents des collectivités territoriales.

On parle d'heures complémentaires pour les agents à temps non complet ou à temps partiel et d'heures supplémentaires pour les agents à temps complet.

Contrairement aux heures complémentaires, le règlement des heures supplémentaires est soumis à l'approbation du Conseil Municipal par l'instauration de l'IHTS.

L'attestation d'heures supplémentaires est par la suite établie par le Maire comme pour les heures complémentaires.

Approuvé à l'unanimité

- Marie-Christine assurait sa mission dans le cadre de son statut de rédacteur

- Délibération qui permettrait de compenser les heures supplémentaires autrement que par le repos qui reste malgré tout prioritaire

Cette délibération n'ouvre pas de droit pour les agents au règlement. Ils restent, comme pour les agents à temps non complet, soumis à l'approbation du Maire.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour instaurer l'IHTS.

2) PERSONNEL : Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2^e classe (RB)

Le Centre de Gestion a dressé la liste des agents de la Commune pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Il a été validé en réunion d'adjoints la possibilité d'en faire bénéficier Stéphane. Actuellement Adjoint Technique, il évoluerait ensuite sous le grade d'Adjoint Technique principal de 2^e classe.

L'avancement de grade, qui se fait par nomination, relève de la compétence du Maire.

En revanche, il est nécessaire que le Conseil Municipal ouvre le poste relevant du nouveau grade sur lequel est positionné l'agent.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour ouvrir un poste d'Adjoint Technique principal de 2^e classe.

3) ASSURANCES : Convention de groupement de commandes (JL)

Le groupement de commandes comprend les collectivités suivantes : les communes de Baracé, Cheffes, Étriché, Tiercé, Les Rairies et le SICTOM Loir et Sarthe.

Il concerne les contrats qui sont répartis dans les 4 lots suivants :

- Dommage aux biens
- Assurance RC et risques annexes
- Assurance Protection Juridique et assurance juridique du personnel et des élus
- Assurances des véhicules à moteur et risques annexes

Les contrats actuels prennent terme au 31/12/2017.

Le prochain groupement de commandes s'établit pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour renouveler le groupement de commandes et autoriser Mme le Maire à signer la convention.

4) VOIRIE : Cessions de chemins communaux (JL)

Acheteurs :

- SCA de Launay : cession de 2 chemins des Vergers de Port l'Abbé
- ACB : cession d'une partie de la VC n°7 (La Gare)

Adopté à l'unanimité

- Contexte actuel et responsabilité de l'agent qui justifient cet avancement.

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

- Avis défavorable du commissaire enquêteur pour les souhaits d'acquisition de M. CROUAN.
Pas de cession.

- Joseph LEBRUN : cession d'un chemin creux (Haute Grenière)

Tarifs de cession :

- Chemin sans intérêt particulier : 0.20 € / m²
- Chemin desservant des parcelles agricoles, ayant un intérêt ou augmentant une propriété : 1.00 € / m²
- Chemin desservant et améliorant la qualité de vie et la valeur du patrimoine d'un riverain : 2.00 € / m²

Le Conseil Municipal doit délibérer pour acter ces cessions et fixer leurs tarifs.

5) VOIRIE : Acquisition de terrains (JL)

- Acquisition du terrain de Joseph LEBRUN : en échange du chemin cédé et au même tarif

- Acquisition du terrain de Michel NOZAY : bande de terrain le long de la rue Xavier et Jo de Quatrebarbes pour y aménager des places de stationnements (comme défini dans le PLU).

Il s'agit d'une acquisition à l'euro symbolique.

Les frais de géomètre et de notaires sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour acter ces acquisitions et leurs tarifs.

6) TARIFS : Reconduction des tarifs de vente de la terre et du gardiennage des chiens errants

Les services de la Trésorerie, n'ayant plus trace des délibérations antérieures, demande à ce que le Conseil Municipal fixe à nouveau les tarifs de vente de terre et de gardiennage des chiens errants.

Ils s'élèvent à 5€ / m³ pour la terre et à 30€ pour le gardiennage de chiens errants.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter ces tarifs

- Avis défavorable du commissaire enquêteur pour le souhait d'acquisition de M. GIRON (droit de passage).
Pas de cession.

- Avis favorable pour les cessions à la SCA de Launay.
Tarif fixé à 1.00€ / m²

- Avis favorable pour la cession à ACB.
Tarif fixé à 2.00€ / m².

- Avis favorable pour la cession à M. LEBRUN.
Tarif fixé à 0.20€ / m²

Adopté à 17 voix pour et 1 abstention (Jacques LEBRUN)

Adopté à 16 voix pour et 2 abstentions (Jacques LEBRUN et Emmanuel NOZAY)

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Journées du Patrimoine le week-end du 16-17/09/2017 : exposition à la Chapelle du Moulin d'Yvray, concert à Port l'Abbé
- Proposition de Céline : idée de mêler enfants et personnes âgées au restaurant scolaire
- Rappel de Delphine : penser à répondre au DIA

CALENDRIER SECOND SEMESTRE

- Dates Conseils Municipaux (20h30) :
 - o 04/09/2017
 - o 02/10/2017
 - o 13/11/2017
 - o 04/12/2017
 - o 08/01/2018
- Dates Réunions d'Adjoints (19h30) :
 - o 10/08/2017
 - o 28/08/2017
 - o 04/09/2017 à 20h00
 - o 11/09/2017
 - o 25/09/2017
 - o 16/10/2017
 - o 06/11/2017
 - o 27/11/2017
 - o 18/12/2017
 - o 15/01/2018
 - o 29/01/2018

Prochaines Réunions :

- 10/07/2017 à **19h30** : Réunion d'Adjoints
- 28/08/2017 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 04/09/2017 à 20h00 : Réunion d'Adjoints